

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 521 publiée le 17 décembre 2015

QUAND VERSAILLES OUVRE SES PORTES À LA FORME EXTRAORDINAIRE DOMINICALE... LES ÉGLISES SONT PLEINES !

Il est bien connu de nos lecteurs que la ville de Versailles vit une situation liturgique paradoxale : les célébrations dominicales de la forme extraordinaire de la messe y sont nombreuses mais aucune ne correspond à l'application paroissiale du Motu Proprio Summorum Pontificum. On reste sur les dispositions de 1988 (l'évêque accorde des lieux de culte à la messe traditionnelle), au lieu d'en venir aux dispositions de 2015 (chaque curé répond, dans sa paroisse, aux demandes de célébrations traditionnelles), donc en retard d'un Motu Proprio.

À ce jour, 5 messes sont célébrées à Notre-Dame-des-Armées qui est une chapellenie personnelle desservie par des prêtres diocésains et 4 à l'Immaculée-Conception, chapelle desservie par une communauté Ecclesia Dei, la Fraternité Saint-Pierre.

Soit 9 messes dominicales selon le missel de saint Jean XXIII célébrées en deux lieux de culte (1) pour 25 messes dominicales hebdomadaires selon le missel de Paul VI, célébrées en 11 lieux de culte (Saint-Louis 3 messes, Notre-Dame 4 messes, chapelle de l'Ermitage 2 messes, Sainte-Bernadette 1 messe, Sainte-Jeanne-d'Arc 4 messes, Saint-Joseph 2 messes, Saint-Michel 1 messe, Sainte-Élisabeth 2 messes, Saint-Symphorien 4 messes, école Sainte-Geneviève 1 messe, couvent des Sœurs Servantes du Sacré-Cœur de Jésus 1 messe). 9 messes en forme extraordinaire pour 25 messes en forme ordinaire, c'est un ratio important mais insuffisant puisque les demandes paroissiales demeurent jusqu'ici insatisfaites, en particulier celle portée par la centaine de familles de Notre-Dame de Versailles (voir, notamment, notre lettre 333).

Cette situation, dont nous avons souvent regretté la fixité, pourrait toutefois être amenée à évoluer. Tout d'abord parce que les paroisses Saint-Louis et Notre-Dame ont des nouveaux curés depuis septembre 2015, ensuite parce que quelques signes d'ouverture existent et qu'à chaque fois qu'ils se concrétisent, ils sont couronnés de succès.

Il est trop tôt pour juger des fruits de l'arrivée en la cathédrale Saint-Louis du père Marc Boule, jusqu'ici curé du Vésinet, et de celle, à Notre-Dame, du père Pierre Delort-Laval, précédemment curé de Saint-Louis. Toutefois, l'espérance est de mise. En effet, c'est l'abbé Boule qui a installé la célébration de la forme extraordinaire le 1er vendredi du mois au Vésinet, messe que vient de confirmer son successeur, le père Nicolas Lelégard. Quant à l'abbé Delort-Laval, il a à plusieurs reprises accueilli la célébration de la liturgie traditionnelle en la cathédrale de Versailles, aussi bien pour des confirmations que, plus récemment, pour les obsèques de M. l'abbé Coëffet. La cathédrale Saint-Louis est indiscutablement au nombre des cathédrales de France où la messe traditionnelle peut se célébrer naturellement.

Image: rs20151217180917_chnroussel2015.jpg

Messe pour le chanoine Roussel, chapelle royale de Versailles, 6 décembre 2015 (photo Notre-Dame-des-Armées).

À peine arrivé à Notre-Dame, le père Delort-Laval a d'ailleurs déjà eu à faire avec la messe traditionnelle puisque la chapelle royale du Château de Versailles - qui est sur le territoire de de la paroisse Notre-Dame - a accueilli le dimanche 6 décembre 2015 une messe solennelle en forme extraordinaire, selon l'édition de 1962 du missel tridentin, célébrée par l'abbé de Servigny, assisté de ministres des communautés Ecclesia Dei présentes à Versailles, à l'occasion du trentième anniversaire du rappel à Dieu du chanoine Gaston Roussel, ancien chapelain de la chapelle royale et curé du Port-Marly. Cette messe, célébrée dans la forme liturgique la plus chère au défunt chanoine, a attiré une assistance nombreuse en dépit de l'horaire (17h30).

Bref, une nouvelle fois, cette belle cérémonie a démontré que, lorsqu'une église de Versailles s'ouvre à la liturgie latine grégorienne, elle fait le plein de fidèles. Prions donc pour que cette Année Sainte de la Miséricorde permette enfin aux catholiques versaillais de voir la forme extraordinaire du rite romain sortir des

chapelles où elle est de plus en plus à l'étroit et gagne droit de cité dans au moins un nouveau lieu de culte, si possible paroissial.

Une solution intermédiaire pourrait être que la messe mensuelle célébrée en la chapelle royale du Château, en grégorien mais dans la forme ordinaire du rite romain, soit dorénavant toujours célébrée selon la forme extraordinaire. Le chanoine Roussel, qui en est à l'origine, l'apprécierait certainement.

Une solution graduelle serait, comme en diverses églises de Paris, de célébrer une messe en semaine dans telle ou telle paroisse de Versailles, qui pourrait ouvrir naturellement la voie à une messe dominicale, par exemple mensuelle, puis hebdomadaire (on pense à ce qui est en train de se passer à Saint-Georges de La Villette à Paris).

En outre, il serait bon que les confirmations de Notre-Dame-des-Armées comme de l'Immaculée-Conception soient toujours conférées en la cathédrale Saint-Louis ou à Notre-Dame. Cette année, la chapelle de l'Immaculée-Conception était en effet scandaleusement trop exigüe pour les familles des confirmands auxquels il avait été demandé de limiter leurs invités aux très proches parents. Au-delà de l'incongruité de la chose - sans parler de la chaleur étouffante fin juin dans la chapelle -, il est dommage de perdre une telle opportunité d'évangéliser, puisque confirmations, baptêmes, mariages et funérailles représentent pour bon nombre de personnes les rares rencontres qu'elles auront au cours de leur vie avec la forme extraordinaire du rite romain.

(1) Auxquelles il convient d'ajouter les 5 messes traditionnelles offertes en sa chapelle Notre-Dame-de-l'Espérance par la Fraternité Saint-Pie X qui fait elle aussi le plein de fidèles.